

**BULLETIN ASSURANCE INDIVIDUELLE
PARTICIPANTS
CLASSIC MACHINES, 13 et 14 juin 2015**

CONCURRENT

NOM ET PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :
PROFESSION :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TELEPHONE FIXE : FAX :
PORTABLE :
E.MAIL :

GARANTIES

Les garanties d'assurance et d'assistance définies ci-dessous sont accordées pendant toute la durée de la manifestation de roulage libre sur motos anciennes intitulée «CLASSIC MACHINES» qui se déroulera sur la piste du circuit Carole (93) les 13 et 14 juin 2015.

La Compagnie MAPFRE L'EUROPÉENNE D'ASSURANCES garantit le paiement des indemnités prévues ci-après en cas d'ACCIDENT subi par les assurés lorsqu'ils sont victimes d'accidents corporels pendant le déroulement de la manifestation et consécutivement à leur participation à la manifestation précitée exclusivement (les trajets A/R pour se rendre sur les lieux de la manifestation ne sont donc pas garantis).

ENTOURER LA GARANTIE SOUSCRITE

F1 / GARANTIE DE BASE OBLIGATOIRE : 6,50 € TTC (par personne) pour le week-end.

• Décès accidentel 15 000 € et infirmité permanente totale ou partielle consécutive à accident avec franchise relative de 10 % : 15 000 €

F2 / GARANTIE DE BASE + OPTION FACULTATIVE16 € TTC (par personne) pour le week-end.

• Décès accidentel 30 000 € et infirmité permanente totale ou partielle consécutive à accident avec franchise relative de 10 % : 30 000 € + Indemnités journalières 30 €/jour sur 365 jours avec franchise de 30 jours d'incapacité.

En cas d'accident collectif : en cas d'accident impactant plusieurs assurés, l'engagement maximum de l'assureur sera limité dans tous les cas à : 30 000 € par personne et à 500 000 € par événement.

GARANTIE ASSISTANCE FACULTATIVE (prime payée en complément de F1 ou F2)..... 3 € TTC (par personne) pour la journée.

• En cas d'accidents ou de maladie de l'Assuré : assistance et rapatriement de l'Assuré et de la personne qui l'accompagne ; frais de prolongation à l'hôtel de l'Assuré ou d'un proche accompagnant ; Billet A/R pour visite d'un proche si hospitalisation de sup. à 7jours ; Frais funéraires 1500€ en cas de décès.

Toute inscription doit être obligatoirement accompagnée du chèque correspondant libellé à l'ordre de SPAD MOTO CLUB et adressée à SPAD MC, 1 rue des Sapins, 92350 Le Plessis Robinson, au plus tard le 15 mars 2015, le cachet de la poste faisant foi. Toute commande d'assurance expédiée après cette date ne pourra être prise en compte et sera renvoyée à son expéditeur.

Ce formulaire d'assurance vaut quittance, aucune facture ne sera délivrée.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé